

ENTENTE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT ERNEST GABOURY AS GATINEAU

Date d'entrée en vigueur : 1er mai 2023

Introduction

Dans le cadre de votre travail, nous sommes conscients que pour assurer votre efficacité, nous devons mettre à votre disposition le matériel nécessaire. Le matériel mentionné dans le présent document, sera à votre disposition pour la durée de votre emploi au sein de notre entreprise et pour une utilisation à des fins professionnelles seulement. Ce contrat de prêt vise à établir les droits, responsabilités et procédures concernant le prêt de ces équipements. Il est de votre responsabilité d'utiliser adéquatement le matériel ; en aucun temps vous ne devez transférer, céder ou prêter de quelque manière que ce soit ledit équipement pour une autre utilisation. De plus vous devez en assurer leur bon état de marche. En tant que propriétaire des équipements, nous en assurons l'entretien ou le remplacement si nécessaire, à moins de négligence de votre part, ainsi que de la gestion des logiciels. Vous devez respecter les règles et politiques de l'organisation concernant l'utilisation de ce matériel. Vous êtes responsable des données enregistrées sur le matériel (notes, photos, etc.). Vous devez prendre les moyens nécessaires pour protéger ces données et les utiliser en toute confidentialité. En cas de perte ou de bris des équipements, vous devez informer promptement votre supérieur immédiat. Le membre qui ne rapporte pas un bien emprunté à L'AS GATINEAU ou qui le rapporte endommagé devra assumer les coûts de son remplacement ou de sa réparation.

Veuillez aussi relire les clauses comprises dans votre contrat pertinentes à ce prêt d'équipement et qui sont mises en annexe de cette entente.

RENSEIGNEMENT SUR LE PRÊT ET LES ÉQUIPEMENTS

Je confirme avoir demandé à l'AS GATINEAU: ÉQUIPEMENTS et INVENTAIRE	
Projecteur	
Écran pour projeter	
Wireless presenter pour PowerPoint	
Câbles	
Gym Ernest Gaboury	
Vestiaires Ernest Gaboury	
Autres	
En signant le présent formulaire, vous reconnaissez avoir pris possession du matériel identifié et vous vous engagez à remettre le tout en bonne condition lors de la fin de l'utilisation (retour en max 48h).	

ENGAGEMENT DU MEMBRE DEMANDEUR (MEMBRE DE L'ÉQUIPE QUI RÉCUPÈRE LA CLÉ AU BUREAU DE L'AS GATINEAU)

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMBRE:

NOM et PRÉNOM
ÉQUIPE ou PROGRAMME
Je m'engage à retourner le matériel qui m'est prêté dans le même état que je l'ai emprunté. En cas de bris, vol ou perte, je devrai en assumer les frais:
SIGNATURE :
En date du : (AAAA-MM-JJ) ÉQUIPEMENT REMIS PAR (Représentant de Direction de l'AS GATINEAU)
En date du : (AAAA-MM-JJ) ÉQUIPEMENT REÇU PAR (Personnes autorisées) :

